Réserve Naturelle de la « Basse Semois orientale »

Plan de gestion (2020)

Visa du Ministre

1. Inventaire des données écologiques

1.1. Description du site

1.1.1. Situation générale

La réserve naturelle de Basse Semois orientale se situe sur le territoire des communes de Bertrix (ancienne commune d'Auby-sur-Semois) et de Bouillon (anciennes communes de Bouillon, Dohan et Les Hayons) en province de Luxembourg.

D'un point de vue biogéographique, elle se situe en Ardenne, dans les territoires écologiques des vallées supérieures des affluents mosans et vallées inférieures des affluents mosans.

D'un point de vue hydrographique, elle englobe un certain nombre des terrains se trouvant dans la vallée du la Semois, en bordure direct de la rivière ou de certains de ces affluents.

La réserve s'étend entre les coordonnées géographiques suivantes (Lambert belge) :

- d'ouest en est, entre 202.289 et 207.831;
- du sud au nord, entre 51.914 et 54.747.

Au plan de secteur, le site se répartit en différentes zones :

- zone d'espaces verts (54 %)
- zone naturelle (25 %)
- zone agricole (12 %)
- zone forestière (7 %)
- zone de plan d'eau (2 %)

1.1.2. Description physique

Hydrologie, topographie et physionomie

La réserve naturelle de Basse Semois orientale est située en Ardenne méridionale et plus précisément au cœur de la Vallée de la Semois. Après sa traversée du nord de la Lorraine, la Semois atteint l'Ardenne méridionale et se prolonge jusqu'en Ardenne occidentale, à sa sortie de Belgique au-delà de Vressesur-Semois. La Semois s'écoule vers le nord-ouest en dessinant de larges méandres naturels bordés par un relief escarpé avec des dénivellations importantes (100 à 150 m). Ce paysage est dominé par la forêt au niveau des pentes et par les des habitats ouverts et forestiers au niveau des banquettes alluviales.

La réserve naturelle regroupe comme son nom l'indique un ensemble de parcelles, toutes situées le long de la Semois (navigable) et certains de ses affluents (non-classés). La Semois est un affluent de la Meuse. L'ensemble du bassin de la Semois draine l'Ardenne méridionale dans une orientation estouest.

Géologie et pédologie

La réserve naturelle de Basse Semois orientale est caractérisée par un relief composé de roches schisteuses et gréseuses (Cb2a) de l'ère primaire (Dévonien inférieur), qui se sont surélevées lors du plissement hercynien il y environ 400 millions d'années puis ont été érodées. Des roches du quaternaire issus de l'érosion (dépôts d'alluvions et colluvions) se sont quant à elles formées dans les fonds alluviaux de la Semois.

L'altitude de la réserve naturelle se situant entre 230 et 250 mètres.

Au niveau pédologique, les sols développés sur ces substrats sont des sols bruns acides et superficiels sur les pentes, à charge caillouteuse importante. Les sols sur terrains alluviaux sont plus profonds avec un drainage déficient en fond de vallées et en tête de bassins.

Climatologie

Le climat local est un climat tempéré typique de Haute Belgique, caractérisé par des étés frais et humides et des hivers relativement froids et pluvieux. La température moyenne annuelle sur le site est de 8,9°C (moyenne wallonne : 9°C) et les précipitations moyennes annuelles sont de 1021 mm (moyenne wallonne : 929 mm).

1.1.3. Description culturelle et historique

Usages agricoles anciens

Au 18° et 19° siècle, la vallée de la Semois ardennaise est déjà très forestière. Les sols maigres conjugués aux fortes pentes dues à un relief très escarpé n'ont pas permis le défrichement pour une exploitation agricole. Néanmoins, les banquettes alluviales relativement larges par endroits mais humides sont partout utilisées pour la production de foin et de litière par les villages environnants, illustrant l'usage ancien de la majorité des parcelles de la réserve. Les abords des villages comme Dohan situés sur les plateaux sont voués à l'agriculture par un mélange des prairies et de cultures comme dans le sous-site du Grand Vivier. Celui-ci est déjà marqué par la présence de son étang au 19° siècle.

Enrésinement des fonds de vallées et abandon des prairies humides

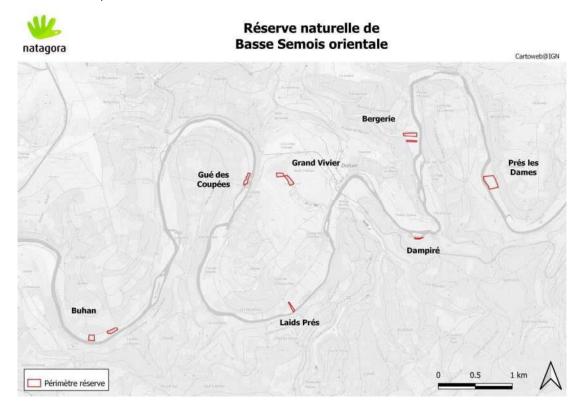
L'usage agricole du fond de vallée de la Semois s'est maintenu jusqu'au-delà de la deuxième guerre mondiale. Les progrès de l'agriculture en termes de mécanisation, la faible accessibilité des fonds alluviaux de la Semois, leur humidité par endroits importante ont conduit à la plantation massive de l'épicéa commun. Cette conversion d'usage a touché l'ensemble de la réserve hormis les prairies de la Bergerie qui ont conservé leur vocation ancienne jusqu'à aujourd'hui.

Acquisition du site

La grande majorité des parcelles de la réserve naturelle ont été acquises depuis 2010 par la volonté des acteurs de la régionale Natagora de la Semois ardennaise. Le projet LIFE Herbages a permis ensuite en 2013 et 2016 d'étendre la réserve en amont. Cofinancé par la Communauté Européenne et la Région Wallonne, ce projet a visé principalement la restauration de mégaphorbiaies alluviales dans cette vallée (habitat d'intérêt communautaire 6430).

1.2. Milieux et communauté végétales

La réserve naturelle de Basse Semois orientale est le résultat du regroupement de plusieurs parcelles réparties le long de la Semois ardennaise en amont de Bouillon. Pour des raisons pratiques de localisation, il est utile de dénommer des sous-sites au sein de la réserve naturelle. Ceux-ci ont été désignés en fonction des lieux-dits de l'amont jusqu'à l'aval. La carte ci-dessous présente les différents sous-sites tels qu'ils sont nommés dans la suite du document.



Le tableau ci-dessous reprend pour chaque sous-site la liste des unités de gestion correspondantes.

Sous-site	UG
Prés les Dames	UG001
Bergerie	UG101 à UG103
Dampiré	UG201
Grand Vivier	UG301 à UG303
Laids Prés	UG401 à UG402
Gué des Coupées (Han du Han)	UG501
Buhan	UG601 à UG602

1.2.1. Communautés végétales

La réserve naturelle de la Basse Semois orientale est un ensemble constitué majoritairement d'habitats dont l'usage ancien était agricole. Certains sont gérés et restaurés. D'autres sont en cours de recolonisation ligneuse. La réserve est formée de prairies et mégaphorbiaies ajoutés de quelques bosquets humides et d'un ancien vivier en cours de réhabilitation. Les habitats présents forment une mosaïque diversifiée et intéressante au point du vue biologique, représentative des milieux seminaturels ardennais typiques de cette région. La présente cartographie a été réalisée en 2019. Elle reflète donc une situation à un temps T. Tous ces habitats seront amenés à évoluer après les restaurations récentes et au gré des gestions futures.

1.2.2. Habitats présents

Le tableau ci-dessous reprend la liste des habitats répertoriés dans la réserve naturelle de la Basse Semois orientale. La cartographie présentée repose sur la typologie Eunis des formations végétales en Wallonie (WalEunis).

Groupe 1 : Milieux aquatiques				
C1.3	Eaux stagnantes eutrophes			
C3.23	Typhaies			
C3.24	Communautés d'hélophytes non graminoïdes (de taille moyenne)			
C3.52	Végétation pionnière nitrophile des grèves humides			

Groupe 2 : M	Groupe 2 : Milieux herbeux				
E2.11c	Prairies fortement fertilisées				
E2.22	Prairies de fauche de basse altitude peu à moyennement fertilisées				
E3.41	Prairies de fauche humides				
E5.411	Mégaphorbiaies nitrophiles et hygrophiles				
E5.412	Mégaphorbiaies rivulaires à reine des prés				
E5.421	Prairie abandonnée à reine des prés				
E5.3	Ptéridaies				
E5.6	Végétations rudérales				

Groupe 3 : Milieux arbustifs					
F3.11	Fourrés sur sols neutroclines à acidoclines, frais				
F3.1a	Saulaies non marécageuses à Salix aurita et Salix cinerea				
FA.4	Haies bien développées, pauvres en espèces				

Groupe 4	Groupe 4 : Milieux forestiers					
G1.212	Aulnaies-frênaies des cours d'eau rapides					
G1.41b	Aulnaies marécageuses sur substrat mésotrophe					
G1.911b	Boulaies de colonisation					
G1.A8	Erablaies					
G5.1a	Alignements d'arbres le long d'un cours d'eau en milieu ouvert					
G5.1aa	Forêts alluviales linéaires dégradées					
G5.1b	Alignements d'arbres en milieu ouvert hormis le long des cours d'eau					
G5.1c	Alignements d'arbres artificiels et intra-forestiers					
G5.8b	Mises à blanc, clairières, trouées récentes hormis celles en milieu marécageux ou en milieu					
G5.6D	calcaire xérique					

1.2.3. Habitats remarquables

Nous allons nous focaliser ici sur les habitats revêtant un caractère patrimonial, une importance régionale ou communautaire ou encore un aspect problématique. La présence de ces habitats au sein de la réserve influence considérablement les modes de gestion qui y seront appliqués. Ceux-ci seront détaillés au point 4. Chaque habitat est détaillé sous forme de carte d'identité reprenant :

- les espèces observées dans la réserve et celles qui sont caractéristiques des habitats d'intérêt communautaire en gras. Les espèces reprises à la liste des plantes protégées et menacées de Wallonie (Saintenoy-Simon 2006) sont marquées d'un astérisque (*)
- la correspondance éventuelle avec les habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive « Habitats » de Natura 2000)
- les références de localisation aux unités de gestion
- un commentaire éventuel concernant l'habitat et ses caractéristiques au sein de la réserve

Groupe 1: Milieux aquatiques

C1.3 Eaux stagnantes eutrophes

Espèces caractéristiques observées : Lemna minor, Potamogeton natans

Correspondance Natura 2000 : / Localisation : Grand Vivier (UG303)

Commentaire : Les végétations aquatiques flottantes et submergées au Grand Vivier sont en cours de développement depuis la remise en eau de l'étang et ne comportent pas encore d'espèces

caractéristiques d'un habitat en particulier.

C2.gb Ruisseaux ardennais à pente moyenne - mésotrophe

Espèces observées : Pas d'inventaire réalisé

Correspondance Natura 2000 : Habitat 3260 - Cours d'eau avec végétation aquatique

Localisation: Grand Vivier (UG302)

Commentaire: Petit ruisseau affluent de la Semois prenant sa source au nord du Grand Vivier

C3.24 Communautés d'hélophytes non graminoïdes (de taille moyenne)

Espèces caractéristiques observées : Alisma plantago-aquatica, Sparganium erectum

Correspondance Natura 2000 : / Localisation : Grand Vivier (UG303)

Commentaire : Végétations aquatiques de bords de cours d'eau ou de plans d'eau. Elles sont en cours

d'installation le long de l'étang du Grand Vivier.

C3.52 Végétation pionnière nitrophile des grèves humides

Espèces caractéristiques observées : Bidens cernua, Persicaria hydropiper

Correspondance Natura 2000 : / Localisation : Grand Vivier (UG303)

Commentaire : Habitat en cours d'installation sur les vases exondées de l'étang du Grand Vivier.

Groupe 2: Milieux herbeux

E2.22 Prairies de fauche de basse altitude peu à moyennement fertilisées

Espèces observées: Alchemilla glabra, Alchemilla xanthochlora, Anthoxanthum odoratum, Arrhenatherum elatius, Centaurea gr. jacea, Campanula rotundifolia, Dactylis glomerata, Heracleum sphondylium, Holcus lanatus, Hypericum maculatum, Lotus corniculatus, Persicaria bistorta, Plantago lanceolata, Prunella vulgaris, Sanguisorba minor, Stachys officinalis, Stellaria graminea, Trifolium pratense

Correspondance Natura 2000 : Habitat 6510 - Prairies maigres de l'Arrhenatherion

Localisation : Bergerie (UG101)

Commentaire: Type de prairies de fauche mésophiles se développant à des altitudes comprises entre 200 et 500 m, quasi exclusivement sur les versants des vallées et sur les sols alluviaux bien drainés. On retrouve cet habitat dans la réserve au lieu-dit « La Bergerie ». Cette prairie est en transition vers de la prairie plus intensive. Elles ont néanmoins conservé beaucoup d'espèces intéressantes plus frugales comme la campanule à feuilles rondes, la petite pimprenelle ou la bétoine. Malgré la dominance du fromental, une tendance submontagnarde se note avec la présence d'espèces comme les alchémilles, le millepertuis tacheté ou la bétoine.

E3.41 Prairies humides de fauche

Espèces caractéristiques observées: Agrostis canina, Angelica sylvestris, Caltha palustris, Cirsium palustre, Deschampsia cespitosa, Filipendula ulmaria, Galium palustre, Galium uliginosum, Holcus lanatus, Juncus acutiflorus, Juncus conglomeratus, Juncus effusus, Lotus pedunculatus, Lychnis floscuculi, Myosotis scorpiodes, Ranunculus flammula, Ranunculus repens, Scirpus sylvaticus, Stachys palustris, Trifolium repens

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation: Grand Vivier (UG301), Buhan (UG601, UG602)

Commentaire: Prairies humides en cours de recolonisation ligneuse.

E5.411 Mégaphorbiaies nitrophiles et hygrophiles

E5.412 Mégaphorbiaies rivulaires à reine des prés

Espèces observées Convolvulion (E5.411): Calystegia sepium, Cuscuta europaea, Cirsium palustre, Eupatorium cannabinum, Galium aparine, Iris pseudacorus, Mentha aquatica, Scrophularia nodosa, Solanum dulcamara, Urtica dioica

Espèces observées Filipendulion (E5.412): **Angelica sylvestris**, Cirsium palustre, Deschampsia cespitosa, **Filipendula ulmaria**, Galium aparine, Galium palustre, Galium uliginosum, Heracleum sphondylium, Lycopus europaeus, **Lysimachia vulgaris**, **Lythrum salicaria**, Phalaris arundinacea, **Scirpus sylvaticus**, Scrophularia nodosa, **Stachys palustris**, Urtica dioica, **Valeriana officinalis**.

Correspondance Natura 2000 : Habitat 6430 – Mégaphorbiaies alluviales et ourlets nitrophiles Localisation : Prés les Dames (UG001), Laids Prés (UG401, UG402)

Commentaire : Communautés rivulaires à hautes herbes sur des sols humides à très humides. On peut noter ici deux types d'associations végétales de la mégaphorbiaie en fonction de la richesse du sol.

Groupe 4: Milieux forestiers

G1.212 Aulnaies-frênaies des cours d'eau rapides

G1.212#G1.A8 Aulnaies-frênaies des cours d'eau rapides par l'érable sycomore.

G5.1aa Forêts alluviales linéaires dégradées

Espèces observées: Acer pseudoplatanus, Alnus glutinosa, Angelica sylvestris, Brachypodium sylvaticum, Circaea lutetiana, Crataegus monogyna, Corylus avellana, Dryopteris carthusiana, Festuca gigantea, Filipendula ulmaria, Galium aparine, Galeopsis tetrahit, Geranium robertianum, Geum urbanum, Glechoma hederecea, Impatiens noli-tangere, Lamium album, Lunaria rediviva*, Oxalis acetosella, Populus tremula, Prunus spinosa, Salix aurita, Salix cinerea, Sambucus nigra, Sambucus racemosa, Senecio ovatus, Silene dioica, Urtica dioica, Valeriana officinalis, Viburnum opulus

Correspondance Natura 2000: Habitat 91E0 – Forêts alluviales

Localisation: Prés les Dames (UG001), Dampiré (UG201), Grand Vivier (UG302)

Commentaire: Dans l'UG001, l'habitat est dégradé et se résume à un cordon rivulaire d'aulnes. Dans l'UG201, cet habitat est dominé par principalement par l'érable sycomore hormis un cordon d'aulnes le long de la Semois. Il se trouve inséré entre le cours d'eau et le rocher. Il montre également la présence d'espèces typiques de forêts de pente (G1.41) comme la mercuriale vivace, l'érable sycomore ou encore la lunaire. Dans l'UG301, l'habitat évolue et va continuer à évoluer vers l'aulnaie marécageuse suite à la réhabilitation de l'étang et la stagnation de l'eau.

G1.41b Aulnaies marécageuses sur substrat mésotrophe

Espèces caractéristiques observées: Alnus glutinosa, Angelica sylvestris, Carex remota, Caltha palustris, Chrysosplenium oppositifolium, Filipendula ulmaria, Galium palustre, Glyceria fluitans, Juncus effusus, Lycopus europaeus, Lysimachia vulgaris, Valeriana dioica

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation: Grand Vivier (UG302), Laids Prés (UG401, UG402)

Commentaire : Au Grand Vivier, l'aulnaie alluviale est en transition vers l'aulnaie dû au rétablissement du moine de l'étang et sa remise en eau.

1.3. Flore

Actuellement, 184 espèces de plantes supérieures ont déjà été recensées dans la réserve. L'état actuel des connaissances concernant la flore supérieure est bon.

1.3.1. Espèces remarquables

Il est utile de mettre en évidence plusieurs espèces méritant une attention particulière. Au niveau botanique, l'intérêt du site est moyen. Cependant, on y retrouve plusieurs espèces caractéristiques des habitats maigres et oligotrophes ardennais. Il conviendra dès lors d'avoir une attention particulière à leur conservation.

Les indications concernant le statut des différentes espèces y sont reprises de la façon suivante :

- la colonne « Liste rouge » indique si l'espèce est reprise sur liste rouge wallonne et le degré de menace (LC : non menacé, NT : quasi menacé, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique, NE : non évalué)
- la colonne « Protection » indique s'il s'agit d'une :
 - / Espèce non protégée en Wallonie
 - LCN Espèce bénéficiant d'un statut de protection wallon (Loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973, annexe VIb et annexe VII)
 - HAB Espèce bénéficiant d'un statut de protection européen Natura 2000 (directive 92/43/CEE « Habitats, Faune et Flore » annexe II et V)

	•• / 1	,		` .		1 10 10	
e gestion	r unite de	nee nar	mention	neces est	des es	localisation	l a
ı	r unite a	nee par	mention	peces est	aes es	iocalisation	La

Espèce	Liste rouge	Protection	Commentaires	
Carex canescens Laîche blanchâtre	VU	/	Espèce des bas-marais acides, observée au Grand Vivier (UG303) en 2015 avant la réhabilitation de l'étang.	
Cuscuta europaea Grande cuscute	/	/	Espèce peu commune des mégaphorbiaies alluviales des grandes rivières et fleuves. Parasite de l'ortie. Observée en 2019 aux Prés les Dames (UG001).	
<i>Dipsacus pilosus</i> Cardère velue	NT	/	Espèce des forêts alluviales riches. Observé aux Laids Prés.	
Lunaria rediviva Lunaire vivace	VU	/	Espèce des forêts de ravins et des forêts Observée en 2019 à Dampiré (UG201).	
Gagea lutea Gagée jaune	NE	/	Espèce peu commune des bois humides. Observée en 2016 aux Prés les Dames (UG001).	
Thalictrum flavum Pigamon jaune	VU	/	Espèce des mégaphorbiaies observée en 2009 à Buhan en bordure de l'UG602.	

1.3.2. Espèces végétales non-indigènes

On trouve dans la réserve de Basse Semois orientale quelques espèces végétales non indigènes (reprises en rouge dans la liste des espèces végétales au point 8.4).

Le tableau ci-dessous reprend les espèces végétales problématiques avec un potentiel invasif avéré (Branquart 2019) et des espèces qui pourraient devenir problématique à court ou moyen terme. Toutes ces espèces problématiques et surtout invasives devront idéalement être contrôlées par des mesures de gestion spécifiques afin de limiter leur expansion au sein du site.

Le potentiel invasif de chaque espèce invasive est évalué par un indice. Cet indice est composé d'une lettre représentant l'impact environnemental de l'espèce (A : faible, B : modéré, C : élevé) et d'un chiffre représentant le stade d'invasion en Belgique (0 : absent, 1 : populations isolées, 2 : distribution restreinte, 3 : largement répandue).

Espèce	Indice	Commentaires
<i>Impatiens glandulifera</i> Balsamine de l'Himalaya		Espèce invasive avec un potentiel de colonisation important et difficile à gérer en milieu humide. Sa gestion se réalise à l'échelle d'un bassin versant et incombe au contrat de rivière Semois. Grand Vivier et Bergerie.
Epilobium ciliatum Epilobe cilié	/	Espèce invasive mais non problématique actuellement. Prés les Dames.

1.4. Faune

Actuellement, 176 espèces animales ont déjà été recensées dans la réserve. Ce nombre est ventilé en fonction des différents groupes taxonomiques dans le tableau suivant.

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Etat des connaissances
Mammifères	8	faible
Oiseaux	23	faible
Reptiles	1	très bon
Amphibiens	3	faible
Insectes - Coléoptères	9	mauvais
Insectes - Diptères	4	mauvais
Insectes - Hémiptères	12	faible
Insectes - Hétérocères	60	faible
Insectes - Hyménoptères	13	faible
Insectes - Odonates	8	moyen
Insectes - Orthoptères	10	bon
Insectes - Rhopalocères	17	bon
Autres insectes	1	mauvais
Araignées	1	mauvais
Mollusques	6	faible

1.4.1. Espèces remarquables

Il est utile de mettre en évidence plusieurs espèces méritant une attention particulière. Le tableau cidessous reprend les espèces protégées, menacées et patrimoniales, compte tenu de l'état actuel des connaissances. Il conviendra dès lors d'avoir une attention particulière à la conservation de ces espèces dans les modes de gestion de la réserve.

Les indications concernant le statut des différentes espèces y sont reprises de la façon suivante :

- la colonne « Liste rouge » indique si l'espèce est reprise sur une liste rouge wallonne ou belge et le degré de menace (LC : non menacé, NT : quasi menacé, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique, NE : non évalué)
- la colonne « Protection » indique s'il s'agit d'une :
 - / Espèce non protégée en Wallonie
 - LCN Espèce bénéficiant d'un statut de protection wallon (Loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 article 2, annexe II, annexe III et annexe IV)
 - HAB Espèce bénéficiant d'un statut de protection européen Natura 2000 (directive 92/43/CEE « Habitats, Faune et Flore » annexes II, IV et V)
 - OIS Espèce bénéficiant d'un statut de protection européen Natura 2000 (directive 79/409/CEE « Oiseaux » annexe I et article 4.2).

La localisation des espèces est mentionnée par unité de gestion.

Espèce	Liste rouge	Protection	Commentaires	
Mammifères				
Castor fiber	LC	HAB II-IV	Indices de présence au Grand Vivier (UG302). Installé dans l	
Castor d'Europe		I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	terrains voisins.	
Muscardinus avellanarius	LC	HAB IV	Indices de présence au Grand Vivier (UG302).	
Muscardin		IIAB IV		
Pipistrellus pipistrellus	LC	HAB IV	Contactée à proximité du Grand Vivier (UG301) et du Gué des	
Pipistrelle commune		117.65.14	Coupées (UG501)	
Sciurus vulgaris	LC	LCN III	Espèce commune.	
Ecureuil roux				
Oiseaux	T	1		
Ardea alba	NE	OIS I	Hivernant/migrateur.	
Grande aigrette		0.5.	Three many migrate and	
Ciconia nigra	νυ	OIS I	Espèce fréquentant la réserve en nourrissage.	
Cigogne noire				
Corvus corax	νυ	LCN Art. 2	Espèce en passage ou fréquentant la réserve en nourrissage.	
Grand corbeau				
Dryocopus martius	LC	OIS I	Espèce fréquentant la réserve en nourrissage.	
Pic noir				
Falco peregrinus	NT	OIS I	Nicheur régulier sur les rochers de la vallée de la Semois.	
Faucon pèlerin				
Mergus merganster	NE	LCN Art. 2	Hivernant/migrateur sur la Semois à proximité de la réserve.	
Harle bièvre				
Reptiles	I	1		
Zootaca vivipara	LC	LCN III	Espèce commune. Au Grand Vivier.	
Lézard vivipare			<u> </u>	
Amphibiens		LUAD		
Pelophylax lessonae	LC	HAB	Reproduction au Grand Vivier (UG302) en 2019.	
Grenouille de Lessona		IV		
Pelophylax kl.esculenta Grenouille verte	LC	HAB V	Observé à la Bergerie en 2009.	
Salamandra salamandra		LCN	 Espèce actuellement menacée. Observée proche de la réserve à la	
Salamandre tachetée	LC	IIb	Bergerie en 2010.	
Papillons de jour		110	Deigene en 2010.	
r apinons de jour			Espèce des prés humides à bistorte. Elle a été observée à proximité	
Lycaena helle	VU	HAB	de la réserve à la Bergerie en 2009. Elle pourrait encore être	
Cuivré de la bistorte	**	II-IV	présente. La prairie dans la réserve ne lui convient pas.	
Papillons de nuit	I	1	production and product a distribution for the full conference public	
Eustroma reticulatum			Espèce très rare inféodée à la balsamine des bois (<i>Impatiens noli-</i>	
Cidarie réticulée	/	/	tangere). Grand Vivier.	
Lampropteryx otregiata				
Cidarie de Metcalfe	/	/	Espèce très rare inféodée aux gaillets (<i>Galium</i> spp.). Grand Vivier.	
Paradarisa consonaria	,			
Boarmie du tilleul	/	/	Espèce très rare inféodée à diverses essences d'arbres. Grand Vivier.	
Orthoptères	1	ı		
Tettigonia cantans		,	Sauterelle peu commune et en expansion. Très présente dans la	
Sauterelle cymbalière	LC	/	vallée de la Semois.	
Mollusques	1	ı		
Helix pomatia	,	НАВ	_ ,	
Escargot de Bourgogne	/	V	Espèce commune.	
	<u>I</u>	1 -	1	

1.4.2. Espèces animales non-indigènes

Deux espèces animales non-indigènes et invasives ont été observées dans la réserve naturelle et à proximité :

- le rat musqué (*Ondatra zibethicus*), observé en bordure de Semois (UG500)
- le raton laveur (*Procyon lotor*), observé dans les terrains voisins du Grand Vivier (UG302).

1.5. Fonge

A l'heure actuelle, seules 5 espèces de champignons ont été recensées au sein de la réserve. Cela résulte très clairement d'un manque de prospection. Cette lacune mériterait d'être comblée.

1.6. Interactions avec le réseau Natura 2000

Une partie de la réserve (79,5 %) est située au sein du réseau Natura 2000 (périmètre 2016 post-arrêté de désignation). Parmi les surfaces au sein du réseau, on peut distinguer :

- 54 % dans le site BE34043 « Bassin de la Semois du Maka à Bouillon »
- 46 % dans le site BE34046 « Bassin de la Semois de Florenville à Auby

Quatre habitats d'intérêt communautaire sont rencontrés dans ce site de même qu'au sein de la réserve (les habitats prioritaires sont marqués d'un astérisque*) :

Code Natura 2000	Habitat
3260	Cours d'eau avec végétation aquatique
6430	Mégaphorbiaies rivulaires et ourlets nitrophiles
6510	Prairies de fauche de l'Arrhenatherion
91E0*	Forêts alluviales

Sept espèces de la directive « Habitats, faune et flore », dont deux ayant justifié la désignation de ce site, ont été observées au sein ou à proximité immédiate.

Code Natura 2000	Nom français	Nom latin	Annexe
1026	Escargot de Bourgogne	Helix pomatia	Annexe V
1207	Grenouille de Lessona	Pelophylax lessonae	Annexe IV
1210	Grenouille verte	Pelophylax kl esculenta	Annexe V
1309	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	Annexe IV
1337	Castor d'Europe	Castor fiber	Annexes II et IV
1341	Muscardin	Muscardinus avellanarius	Annexe IV
4038	Cuivré de la bistorte	Lycaena helle	Annexes II et IV

Finalement, trois espèces de la Directive « Oiseaux », dont trois ayant justifié la désignation de ce site, ont déjà été observées dans la réserve naturelle ou à proximité immédiate.

Code Natura 2000	Nom français	Nom latin	Annexe/article
A027	Grande aigrette	Ardea alba	Annexe I
A103	Faucon pèlerin	Falco peregrinus	Annexe I
A236	Pic noir	Dryocopus martius	Annexe I

2. Gestion

2.1. Historique de gestion

Dans le sous-site des Prés les Dames, le projet LIFE Herbages a réalisé en 2015 le déboisement d'épicéas sur fonds alluviaux et afin de restaurer une mégaphorbiaie alluviale (6430).

Depuis l'acquisition du site du Grand Vivier, l'ancien étang (UG303) a été dégagé des saules qui avaient envahies les vases mises à nu par les volontaires de la régionale Semois ardennaise. Le moine défectueux a été réparé et l'étang remis en eau. La prairie humide (UG301) a fait l'objet a l'objet de débroussaillage des ligneux en rotation tous les 2 ans.

Les autres sites de la réserve n'ont pas encore fait l'objet de gestions actives.

2.2. Objectifs de la gestion

2.2.1. Tableau résumé des caractéristiques d'intérêt du site

Caractéristiques biologi	ques (communautés, flore, faune)		
Habitats prairiaux	Communautés végétales d'intérêt patrimonial et communautaire des prés humides et mésophiles.		
Habitats ouverts alluviaux et marécageux	Communautés végétales d'intérêt patrimonial et communautaire des habitats ouverts alluviaux et marécageux.		
Habitats aquatiques	Communautés végétales des eaux stagnantes avec leur faune associée (amphibiens, libellules, etc)		
Habitats forestiers	Communautés végétales d'intérêt patrimonial et communautaire des forêts alluviales et marécageuses.		
Caractéristiques culture	Caractéristiques culturelles et paysagères		
Usages agricoles	Prairies alluviales de la Semois à la Bergerie, vestiges de pratiques agricoles		
anciens	anciennes.		
Paysage	Vallée de la Semois, rivière naturelle avec nombreux méandres et rochers escarpés. Nombreux points de vue exceptionnels.		

2.2.2. Objectifs opérationnels de gestion

Objectif 1.

Restauration et conservation de milieux prairiaux

Restaurer et conserver une diversité de milieux prairiaux humides et mésophiles de haute valeur biologique et les espèces animales et végétales menacées associées.

Objectif 2

Restauration et conservation de milieux ouverts marécageux et alluviaux

Conserver et restaurer les milieux ouverts alluviaux et marécageux de la réserve et les espèces animales et végétales menacées associées.

Objectif 3.

Conservation, entretien et création de plans d'eaux

Assurer le maintien et le développement de groupements aquatiques des eaux stagnantes et de leur faune associée et creusement de nouvelles mares.

Objectif 4.

Conservation des massifs forestiers

Conserver les massifs forestiers de la réserve, en particulier les forêts alluviales et marécageuses et leur faune associée.

Objectif 5.

Maintien de milieux arbustifs et de transition

Assurer le maintien et le développement de zones arbustives et de transition avec leur faune associée.

2.3. Modalité de gestion

2.3.1. Modes de gestion

Dans cette section sont envisagées les mesures de gestion préconisées à prendre par gamme d'habitats en fonction des objectifs opérationnels définis à la section précédente.

Objectif 1. Restauration et conservation de milieux prairiaux

Objectif poursuivi

La restauration et la conservation des prairies doivent permettre de concilier les différents objectifs de maintien et de restauration de la diversité des communautés végétales et des populations d'espèces animales les plus typiques de ces habitats. Cela comprend la mise en place d'une gestion conservatoire des prairies en bon état de conservation et la mise en place de mesures de restauration spécifiques pour les parcelles en moins bon état.

Cela comprend également les aménagements et la gestion différenciée nécessaires au maintien des espèces animales typiques.

Cela comprend également la conservation et le développement d'éléments d'écotone et structurants tels que les haies, les fourrés et les arbres isolés permettant l'accroissement de la diversité biologique des prairies.

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitats présents : prairies humides, prairies de fauche mésophiles (6510), prairies de fauche intensives
- Parcelles en cours de restauration
- Difficulté d'accès à certaines parcelles
- Présence de parcelles enclavées et sans accès

Gestion préconisée et proposée

Chaque habitat prairial sera géré en fonction du contexte de la parcelle dans lequel il se trouve, des habitats contigus et des espèces patrimoniales qu'il contient. Il s'agira donc d'un compromis entre gestion conservatoire, restauration et faisabilité, ce qui impliquera plusieurs modes de gestion différents. Cette diversité de modes de gestion permettra une certaine hétérogénéité de structures de végétation, amenant de la diversité biologique.

Une partie des habitats prairiaux de la réserve sont des **prairies de fauche mésophiles** pour lesquelles la fauche est le mode de gestion recommandé. En effet, il est particulièrement important de maintenir un régime régulier de fauche pour les parcelles dont la gestion historique est justement la fauche annuelle. Il est également important d'exporter le produit de fauche de manière à conserver le caractère mésophile (maigre) de la prairie. En effet, en cas de fauche sans exportation, l'accumulation de la végétation et les retombées atmosphériques pour les prairies mésophiles, ajoutées aux remontées de nappes aquifères et aux débordements de cours d'eau pour les prairies humides, provoquent un enrichissement du sol. Il s'ensuit alors une banalisation et uniformisation de la végétation dommageable pour l'habitat en place. On recommande également de conserver un minimum de 10 % de la parcelle non fauché chaque année comme zone refuge afin d'assurer la viabilité des populations animales d'insectes, de reptiles et d'oiseaux principalement.

Les prairies de fauche mésophiles en bon état de conservation sont habituellement fauchées tardivement après le 1er juillet. Cette technique permet la production de graines et l'établissement de plantules après la coupe. Une seconde fauche ou pâturage du regain peut parfois être envisagé moyennant une charge en bétail faible après le 1er septembre et en automne.

Sur des parcelles occupées par des prés de fauche présentant un état de conservation moyen, certains travaux de gestion pourront être menés pour améliorer, à terme, cette qualité biologique. Cette amélioration visera prioritairement un accroissement de la richesse spécifique de la strate herbacée et un accroissement du recouvrement des espèces indicatrices. Dans la majorité des cas, cette restauration impliquera essentiellement la mise en œuvre de fauches de restauration pendant plusieurs années et ce, jusqu'à ce que la parcelle atteigne un bon état de conservation. Ces fauches de restauration consistent à faucher la parcelle au minimum 2 fois par an. La première fauche aura lieu plus ou moins tardivement en fonction de l'état de strate herbacée. Plus cette strate est dense et vigoureuse au printemps, plus elle pourra être fauchée tôt en saison. Cette première fauche sera suivie soit d'une seconde fauche (fauche du regain) soit d'une mise en pâturage (pâturage du regain). La fauche ou le pâturage du regain auront lieu suffisamment tard en saison pour empêcher le développement d'une strate herbacée dense avant l'hiver et favoriser ainsi le développement des dicotylédones face à la concurrence des graminées au printemps.

Après quelques années de mise en œuvre, si ce régime d'exploitation n'a pas permis une amélioration de l'état de conservation de la parcelle, il est possible d'évaluer la nécessité et la pertinence de procéder à un ensemencement spécifique par semis (ou épandage de foin) sur des bandes spécifiques préalablement fraisées (environ 50% du total de la parcelle). A contrario, si ce régime d'exploitation a permis d'améliorer l'état de conservation du pré de fauche, il conviendra d'évaluer la possibilité de modifier le régime de fauche vers une fauche annuelle tardive.

Les **prairies humides mésotrophes** sont habituellement fauchées tardivement après le 15 juillet. L'abandon des prairies humides conduit vers la mégaphorbiaie (E5.412) en zone alluviale et la prairie abandonnée à reine des prés (E5.421) en zone non alluviale. Un autre mode de gestion classique de ces prairies est le pâturage bovin à faible charge après le 15 juin. Le maintien d'une faible charge en bétail inférieure à 0,25 UGB/ha.an est recommandé pour le maintien de la diversité floristique et empêcher leur banalisation. A défaut, un débroussaillage des ligneux afin de maintenir le milieu ouvert pourrait être opéré.

Objectif 2. Restauration et conservation de milieux ouverts marécageux et alluviaux

Objectif poursuivi

La gestion et la restauration des habitats ouverts marécageux doivent permettre de concilier les différents objectifs de maintien et restauration de la diversité des communautés végétales et des populations d'espèces animales les plus typiques de ces habitats.

Cela comprend la conservation de l'aspect « mosaïque » de certains habitats en contrant la banalisation par des mesures spécifiques. Cela comprend également le maintien d'un régime hydrique d'alternance satisfaisant et d'une qualité des eaux affluentes suffisante afin d'éviter une eutrophisation dommageable à l'équilibre actuel.

Cela comprend également les aménagements et la gestion différenciée nécessaires au maintien des espèces animales patrimoniales typiques.

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitats présents : mégaphorbiaies alluviales (6430)
- Difficulté d'accès à certaines parcelles

Gestion préconisée et proposée

La gestion des milieux marécageux sera également fonction du contexte dans lequel se trouve chaque parcelle, l'accessibilité, l'humidité, les mosaïques d'habitats présents et les espèces animales patrimoniales. Il s'agira donc aussi d'un compromis entre gestion conservatoire, restauration et faisabilité.

La gestion habituelle de conservation pour les **mégaphorbiaies** est en principe de ne pas intervenir, cet habitat se maintenant habituellement sans intervention dû à l'abondance de la litière au sol freinant la colonisation ligneuse. En cas de dynamique de colonisation élevée par des saules ou des aulnes, une gestion conservatoire peut être mise en place. Dans ce cas, le pâturage tardif est généralement conseillé dans ce type de milieu car la reine des prés, espèce dominante dans cet habitat, est une espèce relativement sensible à la fauche. Ce pâturage doit être complété souvent par un débroussaillage manuel périodique des recrus ligneux non appétés par le bétail

En fonction de l'humidité et de la topographie du sol et de l'accessibilité de la parcelle, un débroussaillage pourrait être réalisé par défaut afin de maintenir l'habitat en place contenir uniquement la progression des ligneux.

Notons que la mégaphorbiaie pourrait être restaurée sur certaines parcelles à ancienne vocation agricole.

Objectif 3. Conservation, entretien et création de plans d'eaux

Objectif poursuivi

L'objectif consiste en l'entretien des plans d'eaux existants et le maintien de leur bon fonctionnement écologique. La création de nouvelles mares doit permettre le développement dans la réserve de divers groupements aquatiques des eaux stagnantes.

Cela comprend également le maintien et l'accroissement de populations animales typiques de ces milieux aquatiques telles que les amphibiens ou les odonates.

Données écologiques importantes et contraintes

- Etang restauré muni d'un moine (possibilité de régulation du niveau d'eau)
- Présence d'espèces d'amphibiens protégées : grenouille de Lessona, grenouille verte et potentiellement tritons
- Groupements végétaux aquatiques en cours d'installation
- Forte dynamique de recolonisation par les saules

Gestion préconisée et proposée

Un entretien régulier de l'étang est nécessaire afin de maintenir son bon fonctionnement écologique. Cet entretien se résume principalement par le **maintien de l'ensoleillement** par coupe des ligneux ou d'une partie en bordure des berges est-sud-ouest. Ceci est essentiel au développement des végétations aquatiques et des populations animales d'amphibiens comme la grenouille de Lessona. Le maintien d'une profondeur d'eau minimale durant l'hiver est également important afin d'éviter le gel des populations animales qui passe l'hiver dans l'eau. Finalement, le développement d'une végétation aquatique diversifiée doit être favorisé en luttant contre la banalisation éventuelle par des espèces envahissantes ou invasives.

Lorsque l'étang dispose d'un système de **régulation du niveau d'eau** (moine), il est intéressant de pouvoir mimer au maximum les cycles habituels des plans d'eau naturels. Cela consiste en une baisse du niveau d'eau en début d'été simulant les périodes d'étiage et une augmentation du niveau d'eau en automne et hiver pour simuler les périodes de crues. Le niveau d'eau doit être régulé progressivement en enlevant ou remettant planche par planche durant un certain laps de temps afin de ne pas mettre trop rapidement sous eau ou à nu les berges et nuire à la végétation ou les espèces animales en place.

Occasionnellement, lorsqu'un atterrissement important de l'étang sera observé, on pourra pratiquer la **mise en assec**. Cette pratique consiste à assécher complètement ou partiellement l'étang, pendant une période suffisante. Cette technique permet le développement de groupements de végétation rares mais aussi l'aération et la minéralisation des vases ainsi exondées. Si une vidange partielle ou totale de l'étang s'avère nécessaire, la qualité de l'eau et les berges du ruisseau en aval doit être préservée. Pour éviter l'effet de chasse et des érosions excessives, des atterrissements de vases et de boues, la vidange se fera en douceur en enlevant planche par planche pour un moine et en assurant que le débit évacué corresponde au maximum à 25 % du débit du cours d'eau récepteur. Les périodes d'étiage sont également à éviter pour la vidange qui sera réalisée préférentiellement en hiver. Un curage des vases minéralisées peut être envisagé mais reste très coûteux.

En cas de développement excessif de plantes aquatiques comme la massette pouvant accélérer l'atterrissement, il sera utile de procéder à un **faucardage** (fauchage). L'opération sera menée manuellement avec un outil adapté à cette coupe sous eau. Pour préserver les habitats, le faucardage sera toujours partiel. Il est possible de procéder par tronçon de rive ou par parcelles en rotation sur 2 ou 3 années. Le produit sera stocké quelques jours sur la berge pour permettre à la faune éventuelle qui s'y trouve de retourner dans l'étang. Ce faucardage devra être opéré en période hivernale et idéalement avant le mois de février afin d'éviter de nuire aux reproductions des premiers amphibiens de l'année comme la grenouille rousse ou le crapaud commun.

De nouvelles mares pourraient être creusées dans la réserve. L'importance de ces habitats n'est plus à démontrer, cela permettrait d'accroitre considérablement la diversité biologique de la réserve. Ces mares devront également être entretenues dans l'avenir par un curage éventuel ou débroussaillage des berges.

Objectif 4. Conservation des massifs forestiers

Objectif poursuivi

La gestion des massifs forestiers de la réserve doit permettre de concilier les différents objectifs de maintien et de développement de la diversité des communautés végétales forestières présentes et de développement des populations d'espèces animales les plus typiques de ces habitats.

Cela comprend également la gestion et le développement d'éléments d'écotone tels que les lisières internes et externes forestières.

Cela implique de favoriser les espèces indigènes au détriment des espèces exotiques telles que l'épicéa, la lutte contre les invasives, la mise en place de mesures de gestion en réserve intégrale, la restauration et la conservation des lisères étagées aux abords de milieux ouverts.

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitats présents : aulnaies alluviales (91E0), aulnaies marécageuses, milieux ouverts en cours de recolonisation ligneuse
- Difficulté d'accès à certaines parcelles pour une gestion en milieu couvert
- Humidité par endroits importante

Gestion préconisée et proposée

Dans certaines parcelles de la réserve, l'accès difficile, l'humidité très importante, l'environnement forestier ou encore la présence d'habitats forestiers intéressants ou communautaires (91E0) orientent inévitablement vers une gestion forestière, de type libre-évolution. La gestion en libre-évolution ou **réserve intégrale** est le mode de gestion forestière recommandée pour les forêts avec une vocation conservatoire.

Ce type de gestion se différencie des autres gestions forestières par une non-exploitation de la ressource bois, la conservation des chablis, arbres sénescents ou morts et le développement de la régénération naturelle. La conservation d'arbres morts et sénescents permet l'installation et le développement du complexe saproxylique, groupe d'organismes impliqués dans la décomposition du bois : lichens, champignons, plantes, insectes, mollusques, crustacés, oiseaux, mammifères, ... Ce type de gestion bénéficie donc directement à l'avifaune forestière par l'accroissement de la ressource alimentaire (diversité de proies) et la création potentielle de sites de nidification (arbres à cavités, décollements d'écorce, ...). Certaines espèces cavernicoles comme le pic noir, liées à des forêts vieillissantes, pourraient être présentes aux alentours de la réserve ou favorisées par l'augmentation de la ressource « insectes » et ont une importance non négligeable à prendre en compte. Par ailleurs, le bois mort au sol peut également servir de refuge pour les amphibiens et les mammifères. Cette gestion accroit donc considérablement la biodiversité des peuplements forestiers.

Le développement de **lisières** étagées et diversifiées en bordure de certains massifs pourrait également bénéficier à divers espèces animales (oiseaux, papillons, chauve-souris, etc). Leur développement sera donc à favoriser en bordure de milieux ouverts. Il conviendra aussi d'évaluer la nécessité d'effectuer un entretien par recépage afin de conserver une structure favorable (aspect étagé).

Objectif 5. Maintien de milieux arbustifs et de transition

Objectif poursuivi

Les milieux de transition tels que les milieux ouverts en cours de recolonisation ligneuse, les lisières forestières ou encore les haies disparaissent. Pourtant, ils abritent de nombreuses espèces typiques menacées. La conservation et le développement d'éléments d'écotone comme les haies, les îlots arbustifs et les lisières forestières est essentielle en termes de structuration des paysages ouverts. Leur fonction écologique n'est plus à démontrer : faune diversifiée, abris, ressources alimentaires, zones tampons, vecteurs de dispersion, éléments de structure du maillage écologique, perchoirs pour oiseaux, ...

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitats présents : recrus ligneux, fourrés, ronciers
- Présence potentiel du muscardin et d'oiseaux inféodées

Gestion préconisée et proposée

Le maintien des milieux de transition au stade arbustive est particulièrement difficile car cela nécessite de contenir la végétation ligneuse afin d'éviter les arbres de dominer. Ce stade n'est pas stable dans le temps et nécessite une action de recépage régulier qui peut être réalisé en rotation en agissant seulement sur une partie de la parcelle qui change à chaque intervention. Les modalités de coupe sont variables et dépendent de la dynamique de végétation et des stades de végétations à privilégier (ronciers, arbustes bas, arbustes hauts, etc). La recommandation principale est d'agir uniquement entre le 1^{er} novembre et le 29 février afin de ne pas compromettre la réussite des nichées d'oiseaux ou éviter le dérangement d'espèces patrimoniales telles que le muscardin.

2.3.2. Mesures particulières de gestion

Dans cette section, les mesures de gestion à mettre en œuvre sont spatialisées sur base du découpage de la réserve naturelle en unités de gestion. Le tableau ci-dessous détaille les mesures de gestion principales prévues pour chacune des unités de gestion.

Les gestions principales entreprises pour chaque parcelle sont indiquées dans la colonne « modalités de gestion ». Elles s'inscrivent dans 11 grandes catégories de gestion décrites ci-dessous. Les mesures reprises **en gras** devront être mises en œuvre en priorité.

- Fauche minimum 1x/an: gestion par fauche où le nombre de fauche est d'une à deux par an, spécifiée dans la colonne « périodicité ». Cette modalité comprend également les parcelles où une double fauche peut être opérée.
- Fauche moins d'1x par an : gestion par fauche où le nombre de fauche est inférieure à une par an, spécifiée dans la colonne « périodicité ». Cette modalité comprend les fauches en trirotation et les fauches occasionnelles de maintien de l'habitat.
- Pâturage bovin/équin: gestion par pâturage de vaches et/ou chevaux, spécifié dans la colonne « type ».
- Pâturage ovin/caprin: gestion par pâturage de moutons et/ou chèvres, spécifié dans la colonne « type ».
- Fauche + pâturage : gestion par fauche, pâturage ou les deux. Cela peut concerner une parcelle fauchée une année et pâturée l'autre. Cela comprend également les parcelles où un pâturage regain est prévu (annuel ou occasionnel). La catégorie de bétail utilisé est spécifiée dans la colonne « type ».
- Coupe des ligneux: cette modalité inclut à la fois l'entretien par débroussaillage des ligneux et le recepage/élagage de haies et fourrés, spécifiés dans la colonne « type ». La tolérance à l'embroussaillement dans le cas de milieux ouverts peut être spécifiée dans la colonne « commentaire ».
- Gestion forestière: gestion forestière classique en libre-évolution. Certaines interventions, spécifiées dans la colonne « type », y sont autorisées moyennant l'évaluation des impacts biologiques. Ex: réouverture de clairières, la création de lisières internes et externes, coupe sélective de ligneux, recepage d'un taillis, etc.
- Réserve intégrale: gestion forestière de type « réserve intégrale », c'est-à-dire laisser opérer la dynamique forestière naturelle. Seules des interventions de coupe de résineux ou de gestion des invasives y sont autorisées.
- Gestion des plans d'eau : cette modalité reprend la gestion récurrente des différentes mares de la réserve. Elle comprend le maintien de l'ensoleillement par débroussaillage des ligneux, l'entretien éventuel des berges et le curage éventuel lorsqu'un atterrissement avancé est observé. La gestion à effectuer est spécifiée dans la colonne « type ».
- A restaurer : concerne les UG dont la « non-gestion » actuelle est temporaire en attente d'une restauration future. Cette restauration pourra être réalisée par exemple, lorsque des opportunités d'achats de parcelles contiguës se présenteront ou en fonction de l'existence de moyens financiers à disposition. La restauration proposée, les habitats ciblés et la gestion future envisagée peuvent être donnés à titre indicatif et devront être réévalués.
- Pas de gestion: concerne des parcelles enclavées, difficile d'accès ou de trop faible surface et actuellement non gérées. Lorsque des moyens financiers ou l'acquisition de parcelles contiguës le permettront, une gestion plus appropriée pourra être réalisée.

ng	Surface	Modalité de gestion	Туре	Périodicité	Dates minimales (recommandées)	Commentaires
Prés les Dames	ames					
19001	2 7 No	1° option : Pâturage	Bovin	annuelle	e 15/06 (15/07) et 30/10	Objectifs opérationnels : 2 Habitat(s) objectif(s) : E5.41-E5.42 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an. Une plus forte charge pourra être opérée durant les pramières années afin de contenir la régénération
	b +7'7	2º option : Coupe des ligneux	. Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	e 01/11 et 29/02	naturelle ligneuse. Débroussaillage des ligneux si nécessaire. L'option pâturage sera privilégiée uniquement si des moyens financiers sont disponibles.
Bergerie						
UG101	0,63 ha	Fauche min. 1x/an	,	Annuelle	> 15/06 (15/07)	Objectifs opérationnels: 1 Habitat(s) objectif(s): E2.22 Exportation des produits de fauche Min. 10 % en zone refuge Envisager la restauration de cette prairie dégradée en pratiquant temporairement 2 fauches par an ou un sursemis (voir point 4.3.1).
UG102	0,11ha	Gestion forestière	/	1	/	Objectifs opérationnels : 4 Habitat(s) objectif(s) : G5.1a
UG103	0,22 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage / recépage	1/3 de la surface tous les 5 ans	e 01/11 et 29/02	Objectifs opérationnels : 5 Habitat(s) objectif(s) : E5.6-F3.1 Mise en tas des résidus de coupe. Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières.
Dampiré						
UG201	0,11 ha	Réserve intégrale		/	/	Objectifs opérationnels : 4 Habitat(s) objectif(s) : G1.21
Grand Vivier	ier					

UG301	0,43 ha	1° option : Coupe des ligneux	Débroussaillage	1/3 de la surface tous les 2 ans	e 01/11 et 29/02	Objectifs opérationnels : 2 Habitat(s) objectif(s) : E3.41-F3.1a L'option pâturage pourrait être privilégiée uniquement si des moyens financiers sont
		1 ^e option∶ Pâturage	Bovin	annuelle	> 15/07	disponibles et si un accord est trouvé avec le propriétaire voisin. Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an.
UG302	0,20 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectifs opérationnels : 4 Habitat(s) objectif(s) : G1.21-G1.41
			Maintien de l'ensoleillement / débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	e 01/11 et 29/02	Objectifs opérationnels : 3 Habitat(s) objectif(s) : C1.3-C3.2-C3.5 Maintien d'un ensoleillement important sur les
			Faucardage	Selon la dynamique de végétation	e 01/11 et 31/01	berges ouest-sud-est. Régulation du niveau d'eau et mise en assec :
NG303	0,47 ha	d'eau	Régulation du niveau d'eau	2 fois par an	Voir modalités 4.3.1.	voir modalités point 4.3.1.
			Mise en assec / curage	Selon la vitesse d'atterrissement	Voir modalités 4.3.1.	
Laids Prés						
UG401	0,15 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectifs opérationnels : 4 Habitat(s) objectif(s) : G1.21-G1.41
UG402	0,09 ha	A restaurer				Objectifs opérationnels : 1 Habitat(s) objectif(s) : E5.41 Restauration : déboisement, (broyage, clôtures) Gestion envisagée : pâturage bovin/coupe des ligneux La restauration sera envisagée uniquement en cas d'acquisition des parcelles contiguës et disponibilités de moyens financiers
Gué des C	Gué des Coupées (Han du Han)	lu Han)				

1000	0 50	Réserve		,		Objectifs opérationnels : 4	
TOCOO	0,30 114	intégrale	,	/	,	Habitat(s) objectif(s): G1	
Buhan							
10001	0 55 62	Réserve	,	,		Objectifs opérationnels : 4	
TOBBO	0,33 IId	intégrale	,	/	,	Habitat(s) objectif(s): G1.A1-G1.21	
20901	0 56	Réserve	,	,	,	Objectifs opérationnels : 4	
0,000	0,30 114	intégrale	,	_	_	Habitat(s) objectif(s): G1.A1-G1.21	

2.3.3. Mesures de gestion complémentaires

Dans cette section, les mesures de gestion complémentaires à mettre en œuvre sont spatialisées sur base du découpage de la réserve naturelle en unités de gestion, cartographiées (voir pont 8.1 cartes 8a à 8g). Le tableau ci-dessous détaille les mesures de gestion complémentaires prévues pour chacune des unités de gestion.

Les différentes mesures complémentaires exposées ci-dessous sont des propositions d'actions et ne doivent pas être considérées autrement. Seules les mesures en gras seront obligatoirement mises en œuvre à court ou moyen terme avec un délai et une périodicité qui dépendront de plusieurs facteurs dont la disponibilité de moyens humains et financiers, une évaluation de la faisabilité technique et la dynamique de végétation locale.

ne	Haies/alignements d'arbres	Mares	Autres mesures
Prés les Dames	Dames		
UG001	Favoriser le développement de la ripisylve le long de la Semois Creusement éventuel dans une zone par libre-évolution/plantation	Creusement éventuel dans une zone humide de moindre intérêt.	/
Grand Vivier	ivier		
UG301		Creusement éventuel dans une zone humide de moindre intérêt.	/
UG303	Evaluer la nécessité d'un entretien par recépage / élagage des haies/alignements d'arbres en bordure de l'étang		/
Laids Prés	Ş		
UG401		Creusement éventuel dans une zone humide de moindre intérêt.	/

2.3.4. Evolution de la gestion

Une partie importante du travail de gestion de réserves naturelles consiste à contrôler les résultats et les performances des actions réalisées. L'efficacité de ces actions est donc évaluée et, si nécessaire, la gestion peut être revue pour assurer que les objectifs soient atteints. Ainsi, la liste des modes de gestion proposée ci-dessus ne peut être considérée comme une liste fermée. Nous nous autoriserons, toujours dans le respect des objectifs généraux de conservation de la nature, une certaine latitude et une capacité de réaction notamment en fonction de l'évolution des habitats présents et de l'état des populations animales et végétales faisant l'objet d'un suivi particulier. Ces évaluations périodiques de la gestion et la révision éventuelle des modalités de gestion seront réalisées par la Commission de gestion « Semois ardennaise ».

Le cas échéant, toute modification du plan de gestion sera motivée et justifiée par écrit et comprendra une description détaillée des nouvelles modalités de gestion

2.4. Suivi

Les actions de suivi des communautés et d'espèces-cibles qu'il est envisagé d'entreprendre sont résumées ci-dessous. Néanmoins, la réalisation de tels suivis dépend de la disponibilité de ressources considérables (temps, compétences, moyens financiers).

Les actions de suivi sont structurées en fonction des objectifs opérationnels de gestion de la réserve :

Suivis possibles	Objectifs opérationnels	Description
Végétation	1, 2, 3, et 4	Evaluation de l'évolution des habitats et des espèces végétales patrimoniales sous les différents modes de gestion mis en place et les dégradations possibles (eutrophisation). Suivi botaniques en plein sur base pluriannuelle (4-5 ans).
Mammifères	1 à 5	Inventaire des espèces de mammifères présentes dans la réserve par pose de pièges photographiques mais aussi des espèces de chauve-souris fréquentant la réserve par télédétection.
Avifaune	1 à 5	Evaluation de l'évolution des populations d'oiseaux nicheuses et hivernantes sous les différents types de gestion mises en place. Points d'écoute nicheurs, suivi migrateurs et suivi hivernants.
Papillons de jour	1 et 2	Evaluation de l'évolution des populations de papillons de jour sous les différents types de gestion mises en place. Suivi en présence/absence complétés par une recherche/comptages d'espèces patrimoniales.
Orthoptères	1 et 2	Evaluation de l'évolution des populations d'orthoptères sous les différents types de gestion mises en place. Suivi en présence/absence sur base pluriannuelle.
Odonates	3	Inventaires des espèces d'odonates fréquentant la réserve et particulièrement l'étang du Grand Vivier et les berges de la Semois.
Insectes saproxyliques	4	Evaluation de l'évolution des peuplements forestiers sous une gestion de type « réserve intégrale » et son impact sur l'entomofaune. Inventaire de la diversité spécifique par groupe taxonomique sur base pluriannuelle.

Dans ce cadre, il s'agit également intéressant d'autoriser et de favoriser la recherche scientifique sur le site pour autant que son objet n'entre pas en opposition avec les objectifs précités.

2.5. Modalités d'accès au public

Un accès libre à la réserve est possible uniquement via les routes et chemins officiels. L'accès au public de la réserve sera limité dans le cadre de visites guidées (fixées ou sur demande), de chantiers de gestion organisés sur le site, d'inventaires biologiques ou d'autres activités organisées dans la réserve qui seront avalisées par la commission de gestion.

Les véhicules motorisés et vélos tout terrain ne seront pas admis dans la réserve, à l'exception des engins agricoles destinés à la fauche et à la récolte du foin et des véhicules dont la présence sera indispensable pour mettre en œuvre l'une ou l'autre mesure du plan de gestion.

Les études scientifiques seront suscitées et menées après accord de la Commission de Gestion.

Pour des motifs de sécurité publique, de protection des espèces, de travaux de gestion, la Commission de Gestion peut interdire temporairement certains accès.

2.6. Dérogations

Comme prévu à l'article 9, c, 5° de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986 relatif à l'agrément des réserves naturelles privées et par dérogation à l'article 11 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature et à l'article 5 de l'arrêté ministériel relatif au règlement dans les réserves naturelles domaniales du 23 octobre 1975, l'association « Natagora » sollicite qu'il lui soit permis de réaliser les opérations énoncées ci-dessous, dans les mesure où elles sont strictement indispensables à la mise en œuvre du plan de gestion :

- de réguler les populations de gibier ;
- dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore indigène, de prendre des mesures de limitation, voire d'élimination, d'espèces animales ou végétales non indigènes invasives;
- de procéder à des suivis scientifiques et spécifiques de populations animales et végétales;
- d'enlever, couper, déraciner ou mutiler des arbres et arbustes, détruire ou endommager le tapis végétal (faucher, faire pâturer des animaux domestiques...);
- de placer des clôtures pour le bétail, de creuser et entretenir des mares, de placer des panneaux didactiques;
- de brûler des débris végétaux ;
- d'effectuer un survol avec un drone pour le suivi scientifique ou la sensibilisation au public ;
- d'utiliser des véhicules ;
- d'être porteurs d'armes de chasse et d'engins de capture ;
- d'être accompagnés de chiens ;
- d'être porteurs d'outils de coupe ou d'extraction ;
- d'introduire intentionnellement des animaux domestiques ;
- d'introduire des plantes, des semences ou des spores d'espèces végétales indigènes en vue d'améliorer les états de conservation des habitats et des espèces.